



Passé sanitaire et convocation judiciaire

Par Tartinette

Bonjour,

Pourriez-vous indiquer si le passe sanitaire est obligatoire dans les cas suivants :

- convocation d'un adulte au tribunal pour une audience dans un tribunal ?
- convocation d'un mineur de plus de 12 ans pour une audience dans un tribunal ?

D'avance merci.
Cordialement.